Décembre 1983 Canton de Thann Arrond¹ de Thann Départ¹ du H.-Rhin



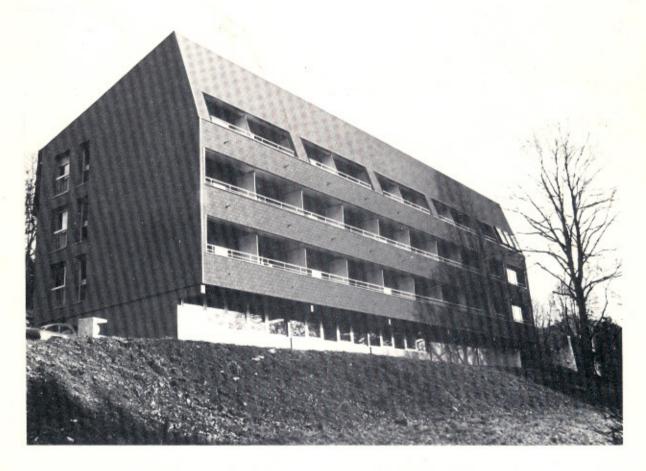
Nº 15

Altitude 358 m

Habitants: 1922

BULLETIN D'INFORMATION

BITSCHWILLER-lès-Thann



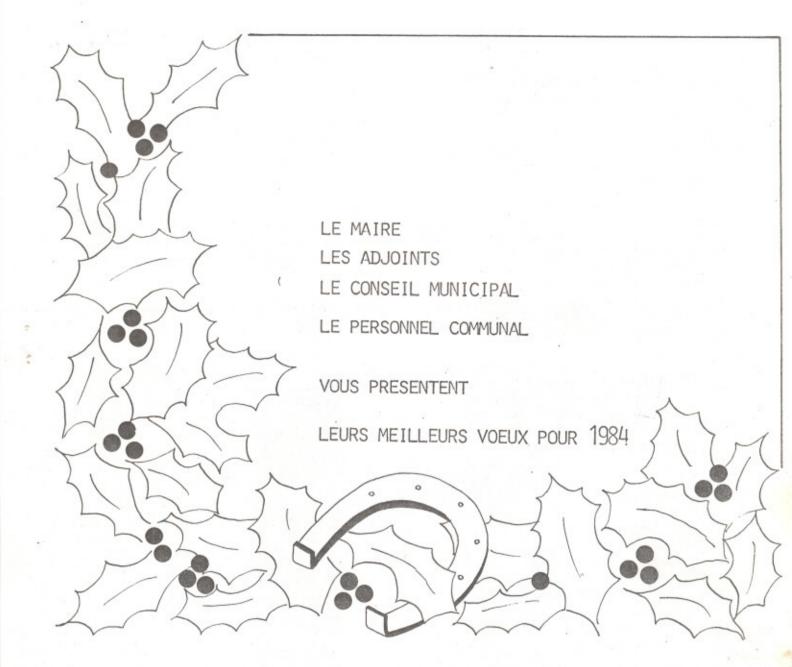
MAISON de RETRAITE Jules SCHEURER - Pavillon "ANTOINETTE"



MAISON de RETRAITE Jules SCHEURER - Une chambre du nouveau Pavillon



Résidence de la Thur



S A

1. Mot du Maire

Composition du Conseil et des Commissions
 Principales décisions du Conseil

4. Budget primitif 1983

5. La décentralisation

6. Etat-Civil

7. Maison de Retraite Jules SCHEURER

8. Nouvelles des Ecoles

9. Dix années du Corps des Sapeurs-Pompiers

10. Travaux 1983 11. Notre cimetière communal

12. Le Saviez-Vous

13. Contrat de rivière Thur

14. Une nouvelle association : "Le Tennis Club"

Chers Concitoyens,

Je suis heureux de vous présenter ce 15e bulletin municipal qui inaugurera cette nouvelle législature de 6 ans. Je vous rappelle que le premier bulletin a vu le jour en 1972 et que c'est notre ancien Maire M. HENTZ qui en avait eu l'initiative. M. Pierre WEISS a repris le flambeau et je pense qu'il est normal que nous continuons sur cette lancée, afin d'informer au mieux les habitants de Bitschwiller-lès-Thann sur la vie communale.

Après avoir pendant 12 ans assisté comme 1er Adjoint MM. HENTZ et WEISS, deux Maires de sensibilité très différente, mais tous deux d'un grand dévouement et d'une parfaite efficacité, je me trouve pour six années responsable de la Commune, à un moment où du fait de la décentralisation, les pouvoirs mais aussi les responsabilités des Maires sont fortement accrus.

Il n'est pas question pour moi de verser dans une morosité de commande, mais la simple lucidité nous montre que nous allons au devant d'une période difficile. La crise économique internationale et nationale n'épargnera certainement pas notre Commune : le souci majeur des prochaines années sera celui de l'emploi. Nous avons déjà eu une alerte sérieuse avec le risque de fermeture de la FAMT. Heureusement une solution de reprise, sauvegardant un grand nombre d'emplois, a été trouvée grâce aux ETS. LEBRANCHU. Néanmoins les difficultés de l'entreprise restent grandes et il s'y ajoutent celles de MANURHIN MESURE et CONTROLE (ex SART) où une solution de reprise n'est pas encore trouvée.

Voilà donc de gros soucis pour votre Maire et son équipe. En effet, l'emploi domine la vie de la Cité et conditionne son équilibre moral et financier.

Bien que nos moyens d'influencer la vie économique soient faibles, nous ferons néanmoins tout ce qui est en notre pouvoir afin de favoriser et soutenir toutes les démarches de nos responsables industriels. En ce qui concerne la gestion de la Commune, nous serons certainement contraints en raison des incertitudes économiques, à une certaine austérité dans les investissements. Il convient cependant de noter que grâce à la prudence de mes prédécesseurs, la situation de la Commune est saine et doit permettre de supporter une période de crise qui nous l'espérons ne sera que passagère.

Le sérieux de ces propos ne doit pas ternir la joie de Noël. Je vous souhaite à tous une heureuse fête de famille, réunis autour du sapin traditionnel et une année 1984 dans la paix avec l'espoir d'un renouveau économique.

Votre Maire ;:

Roger HATRINGER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal: 19 membres

Elu le 6 mars 1983 au premier tour de scrutin

MAIRE	: LUTRINGER Roger	60 ans 2, rue de la Gare
ADJOINTS	: ZERRINGER Roger MUNSCH Albert	48 ans 7, rue de l'école 49 ans 21, rue des Vosges
MEMBRES	BUTTUNG Astrid WALTER Brigitte ANDERHALT Richard AUER Denis AVELINE Léon BOESCH Henri CAZZIA Joseph FEDER César FERRARI Oreste GRUNENWALD Patrick HANS Alain MEYER Parcel REMY Christian ROSSI Pierre RUFFIO Oscar ZIMMERMANN Marcel	38 ans 50c, rue des Vosges 35 ans 17, rue du Chemin de Fer 35 ans Chemin du Kerlenbach 24 ans 1, rue du Rhin 47 ans 10a, rue du Chemin de Fer 51 ans 36, rue des Tilleuls 61 ans 23, rue de la Carrière 55 ans 11, rue du Chemin de Fer 57 ans 12, rue Joffre 31 ans 22, rue de la Chapelle 23 ans 13b, rue du Rhin 60 ans 24, rue du Chemin de Fer 38 ans 10, rue de la Chapelle 59 ans 3, rue des Vignes 53 ans 33, rue du Chemin de Fer 46 ans 9, rue des Vignes

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Le maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

COMMISSION DES FINANCES

Attributions: établit le budget pour l'année en cours. Propose le financement des travaux par paiement à terme ou par emprunt dont elle choisit la durée. Equilibre le budget soit en limitant les dépenses, soit en augmentant les Contributions Directes Analyse le compte administratif.

Membres : M. GRUNENWALD (Président)

Mme WALTER, M. HANS, M. ROSSI

M FIEGEL

COMMISSIONS DES BATIMENTS ET TRAVAUX

Attributions: établit un programme des travaux à effectuer sur l'ensemble du ban communal, autant pour la voierie, l'assainissement, l'éclairage public et l'entretien des bâtiments communaux.

Membres : M. ROSSI (Président)

MM. AVELINE, BOESCH, ANDERHALT, AUER, CAZZIA, MEYER, REMY

COMMISSION DES FORETS

Attributions : s'occupe des travaux à réaliser en forêt (entretien des chemins, coupe de bois, nettoyage des plantations. Etudie l'état d'assiette et en relation avec l'ONF assiste aux ventes de bois. Choisit les espaces verts à protèger ou à créer. Conseillers techniques : MM GUTH et MULLER (rive gauche)

Membres : M. FERRARI (Président)

MM. ANDERHALT, AUER, AVELINE, BOESCH, CAZZIA, FEDER, MEYER, RUFFIO, ZIMMERMANN

(rive droite)

REPRESENTATIONS DIVERSES

S.I.V.M. de THANN (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Thann et environs)

- son but : approvisionnement en eau potable, entretien des conduites enlèvement des ordures ménagères

doit également solutionner les problèmes soulevés par l'assainissement

- Délégués au Comité directeur :

MW. LUTRINGER, MUNSCH, ZERRINGER, ROSSI

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

- Son but : Il a pour bjet les études, constructions, amènagement et gestion des équipements scolaires et sportifs des 2 collèges :

 CES Charles Walch (rue jean Flory)

 CES Rémy Faesch (place Joffre)

 Il prend en charge les frais de fonctionnement du LEGT (Lycée d'enseignement Général et Technologique)
- <u>Délégués au Comité directeur</u> :

 MMe BUTTUNG, M. ZERRINGER

GROUPE DE TRAVAIL P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols)

- Son but Etude permanente du projet communal et technique qui permet de fixer les lieux et conditions d'implantation des constructions afin :
 - d'empêcher de porter atteinte au cadre de vie et à l'agriculture
 - de réserver des terrains destinés à une urbanisation ultérieure
 - d'éviter des mélanges de destination et de constructions incompatibles (habitats insalubres ou dangereux)
 - de répartir des types d'habitation (Immeubles collectifs ou maisons individuelles)
- membres : MM. LUTRINGER, MUNSCH, ZERRINGER, ROSSI

DELEGUE AU TRIBUNAL DE THANN pour la commission d'admission à l'Aide Sociale : M. FERRARI

DELEGUE AU CONSEIL DES ORPHELINS : M. FERRARI

Remplacante : Mme BUTTUNG

FONDATION SCHEURER

membres du Conseil d'Administration : Mr LUTTRINGER
Mme BUTTUNG

CONSEIL D AIMINISTRATION S.A.H.L.M. (Socièté Anonyme des Habitations à Loyers Modérés)
Administrateur : M. LUTRINGER

COMMISSION DES SOCIETES

Attributions : S'occupe de la coordination entre les sociètés et la municipalité Etablit le calendrier des quêtes et des manifestations locales. Se réunit en séance plènière avec les présidents des sociètés.

Membres : M. REMY (Président)

MM. HANS, AUER, CAZZIA, FERRARI, RUFFIO

COMMISSION DES LOGEMENTS

Attributions: Octroie aux demandeurs des logements des HLM (dits communaux) en tenant compte des priorités humanitaires

Membres : M. FERRARI (Président)

Mme BUTTUNG

MM. HANS, REMY, RUFFIO, FEDER

COMMISSION SOCIALE

tributions : Recense les cas sociaux au village et ssaie de solutionner chacun d'entre-eux. Se met en relation avec l'assistante sociale, mais également avec la Confèrence ST Vincent de Paulet toutes organisations similaires. Organise des cérémonies d'anniversaire (80 ans, 85 ans, noce d'or)

Membres : MMe BUTTUNG (Présidente)

Mme WALTER

MM. FERRARI, MEYER, RUFFIO

COMMISSION D INFORMATION

Attibutions: Son rôle est celui d'informer la population des travaux du Conseil Municipal et de la vie de la Cité soit par le biais de la presse ou de bulletins d'information

Membres : M. FERRARI (Président)

Mmes BUTTUNG, WALTER

MM. AUER, HANS

+ le personnel du Secrètariat de la Mairie

COMMISSION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Etudie chaque dossier par rapport aux prescriptions du POS et donne un avis motivé avant transmission aux services responsables de l'Equipement. Membres : MM. AVELINE, GRUNENWALD, REMY, ROSSI, ZIMMERMANN

COMMISSION DES IMPOTS Etudie la mise à jour des classements fonciers bâtis et non-bâtis en collaboration avec un responsable des services fiscaux Membres : MM. KELLER Pierre, THROO René, ROSSI Pierre, THUET Albert, LUTTRINGER Jean

AVELINE André

COMMISSION DE SECURITE DES PISTES DE SKI Contrôle la conformité des mesures de sécurité par rapport aux normes nationales Membres : MM. AUER, AVELINE, ZIMMERMANN

+ des représentants du Ski Club du Thannerhubel

**** Il est bien entendu que les commissions effectuent un travail préparatoire, établissent des propositions soumises à l'approbation de tous les membres du Conseil. ****

LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL

10 MARS 1983

- Elections du Maire et des Adjoints

- Désignation des délégués au Sivom, au syndicat intercommunal scolaire, aux HLM à la Socrit , auprès du Tribunal pour la commission sociale.

24 MARS 1983

- -Création des Commissions et nomination des membres
- Indemnité de fonctions
- Tarif de location de la salle des Fêtes
- Révision du P.O.S. avec désignation au scrutin secret des représentants du Conseil Municipal au sein du groupe de travail
- Désignation des membres de la Commission des Impôts
- Consultation et réflexions sur l'école
- Engagements de deux jeunes stagiaires pour l'été
- Discussion sur la demande de réduction de la taxe professionnelle présentée par les Ets Lebranchu

15 JUIN 1983

- Etude et approbation du compte administratif
- Demande 3èmè classe Ecole Maternelle Procès JACOB pour adjudication de chasse
- création d'un abri-bus
- Affectation terrain ex Grunenwald
- Création Parc Naturel Hautes Vosges
- Bois de service
- Vente terrain Vorder Lohn à Mr Giaccomini moyennant cession gratuite terrain Mme Lerch
- Dégagements de crédits pour travaux salle de fêtes, achat de terrain, contentieux éclairage public
- Subventions supplémentaires pour livenciés sportifs
- Décision réduction taxe professionnelle Lebranchu

12 AOUT 1983

- Etude situation SART MANURHIN
- Etude et approbation devis de trawaux rue des Vignes
- Etude et approbation travaux 2ème tranche route Joffre
- Programme aménagement Thur, vote crédits travaux
- Tranche suppl. assainissement rue des vignes
- Cession gratuite de terrain par M. Zimmermann A. rue des Vignes

28 OCTOBRE 1983

- Décisions travaux trottoirs R.N. 66
- Amènagement Feux tricolores par installation d'une potence
- Prise en charge de l'éclairage des H.L.M.
- Décisions étu de des travaux de réparation rue Haute
- Examen prejet H.L.F. sur terrain Alsthom-Peugeot
- Marché mazout
- Décision installation éclairage supplémentaire stade de foot-ball
- Prise en charge maitrise d'ouvrage count de tennis
- Subvention supplèmentaire sapeurs pompiers
- Crédit pour bâcher conscrits.
- Remplacement Agent de Police
- Garantie 150000 avec Thann et Vieux-Thann pour emprunt Fondation
- Création Commission de Sécurité pour piste de ski du Thanner Hubel



LE BUDGET PRIMITIF

L'adoption du budget annuel est l'uve des actions les plus importantes de la mission du Conseil Municipal.

Nous vous présentons ci-dessous le budget primitif 1983

1) - LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES				RECEPTES	
60	- Denrées-fournitures	380,000	1	70	- Produits d'exploitation	186.000
61	- Frais de personnel	1765.000		71	- Produits domaniaux	1045.750
62	- Impôts et taxes	345.000	1	72	- Produits financiers	1,000
63	- Travaux et serv. extérieurs	633.000	g	73	- Recouvrements-subventions	135.000
64	- Participations-Contingents	535.000	2	74	- Dotation glob. Fonction.	1028.827
65	- Allocations. Subventions	128.500		75	- Impôts Indirectes	99.325
66	- Frais de gestion génèrale	370.000	:	77	- Contributions directes	2097.230
67	- Frais financiers	230.000	:	82	- Produits antérieurs	268.368
69	- Charges exceptionnelles	4.327	*			
83	- Prélèvement pour investis.	470.673	1			
		4861.500			0	4861.500

Ces chiffres nécessitent quelques commentaires :

COMPTES 60 - Denrées-fournitures : Composé pour 60 % de l'achat du combustible nécessaire au chauffage des écoles, mairie, salle des fêtes Les autres fournitures : Fournitures scolaires Sel de déneigement Ciment, sable pour les travaux d'entretien etc...

COMPTES 61 - Frais de personnel : Comme son nom l'indique ce compte représentel'ensemble de la masse salariale versé au personnel de la Commune ainsi que les charges sociales.

COMPTES 62 - Impôts et taxes : Constitué par les impôts payés par la Commune qui sont en partie récupérés au titre des "produits des contributions directes"

COMPTES 63 - Travaux et services extérieurs

Exemples: Entretien voieries: 105.000

Débardage bois : 130.000

EDF, EAU, GAZ : 193.000

COMPTES 64 - Participations-contingents

Comprend la participation au syndicat scolaire et sivom 265.000 les dépenses pour l'aide sociale 185.000

COMPTES 65 - Allocations-Subventions : Ensemble des subventions versées aux différentes seciètés et organismes divers.

COMPTES 66 - Frais de gestion générale

- Frais de transport pour ordures ménagères et encombrantes : 60 % environ

- Frais pour fêtes de Noël, noce d'or et anniversaires

COMPTES 67 - Frais financiers : Intérêts des emprunts contractés par la Commune

COMPTES 83 - Prèlèvement pour dépenses d'investissement constitue l'autofinancement pour les dépenses d'investissement.

RECETTES

COMPTES 70 - Produits d'exploitation : Récupération en partie des frais de transport pour ordures ménagères

COMPTES 71 - Produits domaniaux : Produits provenant des ventes de bois 775.000 soit près de 75 % de la totalité du poste

COMPTES 74 - Dotation globale de fonctionnement : Subventions d'Etat au fonctionnement des Communes

COMPTES 75 - Impôts Indirectes : Taxes collectivités locales payées par l'ensemble des habitants sur leur consommation EDF.

COMPTES 77 - Contributions Directes : Ensemble des impôts payés par les habitants de la Commune (Impôts fonciers, taxes d'habitation, taxes professionnelles)
Ceux-ci reprèsentent plus de 41 % des recettes de la Commune

2° - LE BUDGET D INVESTISSEMENT d'un montant de 1.090.000 F

DEPENSES	RECETTES	
Remboursement d'emprunts	168.000 : Prèlèvement pour reml. emprunts	170.000
Amènagement parking	140.000 : " " travaux	300,600
Rue des Vignes	180.000 : Fonds de compensation TVA	200.000
Rue Joffre	330.000 : Subventions Conseil Générak	179.000
Escalier cimetière	60.000 : Emprunt CDC	100.000

LA DECENTRALISATION

La France, depuis le règne de Napoléon, avait une administration fortement centralisée. Le pouvoir de décision se trouvait à Paris dans les mMinistères. Toutes les décisions municipales (Conseil Municipal) ou départementales (Conseil Général) étaient soumises au contrôle de l'Etat qui exerçait sa tutelle administrative par l'intermédiaire des sous-préfets et préfetss

Depuis longtemps les responsables locaux souhaitaient la décentralisation. Qui, en effet mieux que la Commune peut décider des affaires de la commune? De même pour le département et la région.

Après une première tentative infructueuse pour imposer une tentative de décentralisation au referendum de 1969, le Parlement vient d'adopter en mars 1982, la loi "droits et libertés "qui apportent aux élus locaux le droit d'agir. La démarche est prévue par étapes. Chacun aura le temps de s'organiser. Il faut repréciser le rôle de chacun, décrire les diverses façons de prendre les décisions, envisager les contestationsééventuelles.

Avec la décentralisation il est possible de connaître
A CHACUN SON ROLE

enfin les limites et les responsabilités de chacun.

La <u>Commune</u> est tout naturellement chargée de l'urbanisme. C'est à elle par exemple, qu'il appatient normalement de délivrer le permis de construire, d'assurer les services de proximité, de gérer l'utilisation des sols.

Le <u>Département</u> contribue à l'aménagement et à l'équipement rural.C'est lui qui aidera la commune à réaliser une adduction d'eau, une amenée d'électricité etc... Il est également chargé de l'action sociale, de la santé, des transports et d'une partie de l'éducation (Collèges).

La <u>Région</u> s'occupe du développement économique de l'ensemble régional: planification, aménagement du territoire, formation professionnelle etc...

L'Etat demeure responsable de l'intérêt général, au sens le plus large:

- il conduit les politiques à caractère national

il demande aux collectivités de prendre en compte les projets d'intérêt
 général. Il préserve ainsi les grands équilibres économiques et sociaux.

- il garantit le respect de la légalité.

A CHACUN SES RESPONSABILITES

Notre commune vient d'atteindre l'âge de la majorité. C'est dire qu'aucune tutelle ne s'exerce plus sur elle: les délibérations du Conseil Municipal, les arrêtés du maire, les actes et conventions signés par un responsable communal deviennent exécutoires de plein droit.

Il faut bien sûr, les publier ou les notifier pour que tous ceux qui sont concernés, puissent connaître nos décisions. Il faut aussi les transmettre au commissaire de la République. Etre majeur ne dispense pas de respecter les lois. Le contrôle est exercé par le commissaire de la République et ses services.

Il peut arriver que nous nous trouvions en conflit sans parvenir à nous mettre d'accord.

S'il s'agit d'un acte administratif, le tribunal administratif est saisi. Seul celui-ci peut annuler les dispositions qui ont été prises. Encore, le maire peut-il faire appel devant le Conseil d'Etat. S'il s'agit d'un acte budgétaire, c'est la chambre régionale des comptes qui est saisie. Celle-ci cherchera d'abord une solution de conciliation. Ce n'est que si elle échoue que le Commissaire de la République prendra dans un arrêté les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire expréssement visé par la loi. Ces règles s'imposent de même au département et à la région.

A CHACUN SES MOYENS

Les nouveaux rôles et les nouvelles responsabilités de notre commune supposent de nouveaux moyens. Jusqu'ici, l'Etat élaborait les documents d'urbanisme, gérait les permis de construire etc... Tout cela exige du personnel et de l'argent. La loi affirme que le transfert d'une compétence s'accompagne de la mise à disposition des moyens correspondants.

En ce qui concerne les moyens humains deux cas sont possibles:

- ou bien notre commune recourt aux services de l'Etat qui sont mis à sa disposition gratuitement,
- ou bien elle s'appuie sur ses propres services; elle reçoit alors une compensation financière.

Il va sans dire que pour une commune comme Bitschwiller qui n'a pas de services techniques étoffés, c'est la première solution qui va certainement être adoptée par le Conseil.

En ce qui concerne les moyens financiers, les subventions que l'Etat versait à certaines communes lorsqu'elles réalisaient un équipement déterminé sont regroupées au sein d'une dotation globale d'équipement qui est distribuée à toutes les communes sans examen préalable de leurs projets d'investissement. Cette dotation globale d'équipement (DGE) est répartie pour la première fois en 1983. Le tout est de savoir si la DGE correspondra au cumul des anciennes subventions. Compte tenu de la situation financière de l'Etat, rien n'est moins sûr et la décentralisation sans les moyens financiers correspondants s'avérera être une leurre.

NAISSANCES

- le 06/01.1983 Julie THROO de Michel et de Josiane KNECHT 22 rue des Vosges
- le 10.01.1983 Arnaud AUER de Denis et de Claudine CALDERARA 1 rue du Rhin
- le 05.03.1983 Sébastien GERBER de Daniel et de Carmen MENY 6 rue Joffre
- le 09.03.1983 Nevzat BAG de Celal et de Behice IN 6 rue des Vosges
- le 13.03.1983 Virginie PHILIPPE de Patrick et de Myriam MOUHOT, 38 rue du Rhin
- le 12.4.1983 Fabien PARMENTIER de Michel et de Margit HORVATH, 10b rue des Vosges
- le 28.04.1983 Céline ILTIS de Jean-Marc et de Bernadette WEINGARTNER, 12 rue de l'école
- le 06.05.1983 Natacha MERLI de Christian MERLI et de Mireille CHRISTNACHER 49b rue Joffre
- le 10.05.1983 Jean Guy STURM de Yves et de Francine COLOMBO, 42 rue des Vosges le 15.05.1983 Sophie COLIN de François et de Odile LAMBERT, 4 rue des Vosges
- le 24.05.1983 Cécile TRITZ de Jean-Pierre et de Simone CAPON 13 rue de la Fonderie
- le 29.05.1983 Jessica RUESTERHOLTZ de Marcel et de Isabelle KUDER, 33 rue des Vosges
- le 23.06.1983 Frédéric CLODI de André et de Josiane SEMELIN, 10 rue des Vosges
- le 23.07.1983 STELLA Jessica de Daniel et de Annette WEINGARTNER 25 rue de l'école
- le 24.07.1983 Grégory BLUM de Jean-Luc et de Gabrielle RUFFIO, 3 rue du Rhin
- le 26.07.1983 COLOMBO Nicolas de Mathieu et de Claudine ARNOLD, 44 rue des Vosges
- le 06.09ch983 Amel AMDOUNI de Mohamed et de ATcha BELACEL, 3 rue du Rhin
- le 11.09.1983 Valérie SCAPIN de Joël et de Annick WERMELINGER, 13 rue de la Fonderie
- le 10.09.1983 STUCKI Steve de Jean-Claude et de Isabelle BAUER, 12 rue Bellevue
- le 25.11.1983 Martin SCHLIENGER de Angelo et de Anne-Marie KOHLER

MARIAGES A BITSCHWILLER-les-THANN

- le 08.01.1983 Joël Henri Jean BILLARD et Marcelle LUMIA
- le 15.01.1983 Alain Fernand LERCH et Claudine Gisèle COLOMBO
- le 15.01.1983 Jean-Marie GERBER et Martine Antoinette BEGUE
- le 23.04.1983 Jacques Auguste MENY et Marie Christine KRETZ
- le 04.06.1983 Gérard François Jacques KOEPNICK et Angèle TOCCO
- le 25.06.1983 Bernard Louis MARCK et Elisabeth Marie Cécile FEDER
- le 02.07.1983 Benoît Michel RUFFIO et Doris BAUMGART
- le 23.07.1983 Pierre André BLUM et Anne Marie Yvonne VETTER
- le 30.07.1983 Jean-Louis Paul FRICKER et Liliane Renée FUCHS
- le 16.09.1983 Francis Joël SCHNEIDER et Malika ZATTER
- le 24.09.1983 Jean-Marc Gérard LERCH et Patricia HORNY
- le 01.10.1983 Claude Emile Joseph THOUVENOT et Antoinette Marie METHIA
- le 28.10.1983 Manuel DOMINGUES et Martine ROST

MARIAGES A 1'EXXERIEUR

- Jean Marc François FEDER et Claudine Lydia MULLER à WILLER-sur-THUR
- Salvatore SANGREGORIO et Giovanni SABATINI à THANN
- Biagio Sergio BRUNO et Karine Eugénie ARNOLD à WATTWILLER
- Jean-Michel VANINI et Vincente Mathilde GINOT à KIRCHBERG
- Philippe AUER et Denise Madeleine ZWISSLER à ENSISHEIM

- le01.01.1983 à THANN - BISCHOFF Marie, 51 rue du Rhin - le 29.01.1983 à THANN - BAUMLIN Chairles , 41 rue Joffre - le 16.02.1983 à THANN - ZUSSY née PENNER Hérène, 41 rue Joffre - le 05.03.1983 à BITSCHWILLER BALBINOT Victorine - 19 rue des Tilleuls - 1e 05.03.1983 à BITSCHWILLER HELLIO Jean-Jacques 12 rue du Grand'Pré - le 09.03.1983 à BITSCHWILLER WURCH née RIETH Catherine, 41 rue Joffre le 07.03.1983 à THANN LUTRINGER Joseph 31 rue Joffre le 10.03.1983 à THANN LALEVEE née GRIMBICHLER Sophie, 6 ruede la Fon erie le 17.03.1983 à THANN WELKER née MULLER Léonie, 27 rue du Chemin de fer le 27.03.1983 à BITSCHWILLER le 24.03.1983 à THANN HEIRICH Emile 22 rue du Rhin HUMBERT Marie née FROEHLY, 15 rue du Chemin de fer ALTERSITZ M. Antonia née SCHWALLER 2 rue du Rhin le 11.04.1983 à MOOSCH le 19.04.1983 à THANN GLAENTZLEN née BIECHY Madeleine 8 rue du Burn le 23.04.1983 à BITSCHWILLER LUTRINGER Francis 21 rue des Généraux Ihler THANN FRISTER Charles, 10 rue des Imprimeurs
WANTZ Emile, 41 rue Joffre
HUSER née GRASSLER Marie, 23 rue des Vosges'
ANDERHALT Joseph Pierre 2 rue du Pont le 24.04.1983 à THANN le 30.04.1983 à BITSCHWILLER le 26.04.1983 à COLMAR le 08.05.1983 à MULHOUSE le 22.05.1983 à BITSCHWILLER MERZINSKY Maria née RUFFIO 4 rue de l'école le 30.05.1983 à THANN KUBLER Marcel, 2 rue du Rhin FRITSCHY Xavier, 41 rue Joffre GOLLY née MAUSS Marie, 7 rue des Vignes le 15.06.1983 à BITSCHWILLER le 24.06.1983 à MULHOUSE CHRIST Joseph Aloyse, 87 rue des Vosges
PETER Joseph, 67 rue des Vosges
SPINNER Antoine, 41 rue Joffre
NUSSBAUM Eugène Robert 4 rue Bellevue
LUTRINGER née FERRARI Joséphine, 21 rue des Vosges le 04.07.1983 à BITSCHWILLER le 06.07.1983 à BITSCHWILLER le 06.07.1983 à BITSCHWILLER le 13.07.1983 à THANN le 11.08.1983 à BITSCHWILLER le 10.08.1983 à THANN WUCHER Auguste, 13 rue des Vignes le 18.08.1983 à THANN WUCHER née THOMAS Marquerite, 13 rue des Vignes BIECHY Charles, 24 rue du Rhin MUNSCH née HAEFFLINGER Marie, 8 rue de la Carrière le 26.08.1983 à BITSCHWILLER le 06.09.1983 à THANN STURM Jean-François, 53 rue Joffre le 11.09.1983 à LA BRESSE BRAUN Jacques, 4 rue de la Tuilerie GAESSLER née FIX Georgette 41 rue Joffre WEISS née SIRLIN Albertine 41 rue Joffre SCHNEIDER Jean-Pierre 25 rue de la Carrière le 12.09.1983 à THANN le 26.09.1983 à BITSCHWILLER le 27.09.1983 à BITSCHWILLER le 09.10.1983 à THANN le 10,10,1983 à MULHOUSE POST Lucien 10 rue des Tilleuls le 30.10.1983 à SAALES GUYON Georges 41 rue Joffre le 27.10.1983 à THANN ALLEMANN Rosa 21 rue de l'école le 12.11.1983 à BITSCHWILLER WELTZ M.Louise 41 rue Joffre le 13.11.1983 à THANN MUNDING Camille 29 rue des Vosges

XXXXXXXXX

LES ANNIVERSAIRES EN 1984

55e anniversaire de mariage

le 12.04.1984 - Monsieur et Madame ROGUET Maurice 17 rue du Pont le 04.10.1984 - Monsieur et Madame HELBLING Henri - 8 rue Joffre le 04.10.1984 - Monsieur et Madame EHRET Alphonse - 13 rue du Rhin

Noces d'Or

te 05.01.1984 - Monsieur et Madame BINDER Auguste 71 rue des Vosges le 31.03.1984 - Monsieur et Madame LORENTZ Charles 8 rue de la Tuilerie le 05.10.1984 - Monsieur et Madame GRUNENMALD Edouard 21 rue Joffre le 16.11.1984 - Monsieur et Madame WINTZER Xavier 23 rue Joffre

90e Anniversaire

le 27.03.1984 - Madame BEHRA Elise 28 rue du Chemin de fer

85e Anniversaire

le 21.01.1984 - Monsieur MURAT Gaston 17 rue des Tilleuls le 10.06.1984 - Monsieur KRUST Eugène 3 rue des Vignes le 29.10.1984 - Madame HEGY Emilie 75 rue des Vosges le 31.10.1984 - Monsieur NUSSBAUM Albert 15 rue de la Carrière le 30.11.1984 - Madame POTTIER Léonie 29 rue Joffre

80e Anniversaire

le 17.02.1984 - Monsieur ARNOLD Aimé 4 rue Haute
le 22.02.1984 - Madame SENE Louise - 13 rue du Pont
le 15.03.1984 - Madame TSCHUPP Julia 11 rue du Pont
le 17.04.1984 - Madame MUNSCH Cécile 28 rue Joffre
le 19.04.1984 - Madame NUSSBAUM Louise 14 rue de la Fonderie
le 21.06.1984 - Monsieur HELBLING Henri 8 rue Joffre
le 03.07.1984 - Madame NANN Marie - 48 rue des Vosges
le 08.08.1984 - Monsieur LUTRINGER Justin 20 rue du Rhin
le 09.10.1984 - Madame THOMAS Eugénie 7 rue de la Carrière
le 09.10.1984 - Madame LUTHRINGER Marie Paule 69 rue des Vosges
le 20.10.1984 - Madame HEGY Rosalie 4 rue du Rhin
le 10.11.1984 - Madame LOHNER Marie 3 rue de la Carrière
le 15.11.1984 - Madame HATTERER Alice 5 rue Haute
le 16.11.1984 - Madame KUBLER Elisabeth 1 rue des Vosges

Si des personnes ont été oubliées dans la liste ci-dessus, elles sont priées de bien vouloir le signaler en toute simplicité au secrétariat de la Mairie.

Notre cimetière communal

Le cimetière de Bitschwiller-lès-Thann est situé en direction nord-ouest du village au pied du Todenrain, nom vraiment prédestiné pour ce haut-lieu du souvenir local.

Sa création semble remonter à la fin du 18e siècle.

A cette époque lointaine, les familles achetaient des parcelles du cimetière, dites "perpétuelles", pratique maintenue jusqu'en 1932.
Par la suite, des concessions à durée limitées furent accordées, l'inhumation elle-même donnant droit à 7 années de location de la tombe. Bitschwiller, n'a jamais hésité à entreprendre de gros travaux pour la conservation et l'agrément de notre c'metière. Il convient de citer entre autres, la construction du calvaire en grès des Vosges, le chemin de croix en bas-relief qui se trouvait sur le mur supérieur (nos anciens s'en souviendront facilement), sans oublier notre carré militaire, pieusement entretenu par le Souvenir Français local. A une époque plus récente, ajoutons la réfection du mur longeant le chemin d'accès, l'acquisition du terrain situé sur la partie inférieure (don de Mme POINTET-EHLINGER), la macadamisation des deux allées principales, la construction d'un ossuaire qui permet de conserver les cercueils ne pouvant être mis en terre le jour même des obsèques.

Cette année 1983 a vu la construction d'un escalier intérieur, muni d'une rampe qui fait plaisir à nos vieilles personnes, qinsi qu'un mur de soutènement entre le carré militaire et le cimetière protestant.

A l'heure actuelle, où les mouvements de population sont nettement supérieurs que dans le passé, la Municipalité est confrontée au gros problème de libération de tombes, chaque citoyen ayant naturellement le droit d'être enterré.

Une procédure de récupération des tombes perpétuelles abandonnées est envisagée, et même partiellement entamée; et cela ne sera pas suffisant pour les années à venir. Un pressant appel est adressé aux nombreuses familles Bitschwilleroises, en possession de plusieurs concessions sans prévision d'occupations futures, afin de les restituer à la Commune, ce qui serait très apprécié. Toutes indications seront les bienvenues; il suffira de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie ou avec le responsable chargé du cimetière.

D'avance, soyez en remerciés.

LA MAISON DE RETRAITE JULES SCHEURER

Nous vous avons parlé à différentes reprises de cette institution, devenue établissement public intercommunal Thann-Bitschwiller-Vieux Thann . Dans notre bulletin n° 10 de mai 1980, nous annoncions les deux grandes décisions prises:

- la fusion des Maisons de Retraite de Bitschwiller et .. de Vieux Thann ...

- la construction d'un bâtiment neuf à Bitschwiller. Ces projets sont maintenant devenus réalités: les pensionnaires de Vieux Thann ont rejoint le site de Bitschwiller et le nouvel immeuble baptisé Pavillon Antoinette, annexe du bâtiment principal a été inauguré le 1er décembre 1983 par Mr Goetschy, Président du Conseil Général, en présence de Mrs. Weissenhorn, Député, Ortlieb Conseiller Général, Burgunder Maire de Vieux Thann, P.Weiss ancien Président du Conseil d'Administration.

La photo du Pavillon Antoinette figure d'ailleurs en tête de ce bulletin.

Le bâtiment principal a été également rénové, modernisé et humanisé pour s'adapter aux nouvelles normes légales.

Le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite est composé de la facon suivante:

- 1 représentant des 3 communes associées

Mr Roger Lutringer Maire de Bitschwiller Président Mr Henri Burgunder Mairo de Vieux Thann Vice-Président Mr Michel Aubry Conseiller Municipal de Thann

- 1 Conseiller général Mr Roland Ortlieb

- 3 représentants désignés par le Préfet
Mme Astrid Buttung Bitschwiller
Mr Pierre Prévôt Thann Mr Pierre Prévôt Thann Mr Oscar Klethi Vieux Thann

- 1 représentant des organismes sociaux M. J. Mader

- 1 représentant du personnel M. F. Hattenberger

Le directeur est Mr G. Wirth

Le financement des travaux a été assuré de la façon suivante:

ORGANISMES AYANT PARTICIPES AU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EQUIPEMENT DU NOUVEL IMMEUBLE COUT ENV. 7 460 000.-F

SUBVENTIONS - État		
- Etat	141 7	223F
- Département 5	515 (000F
- C.A.N.C.A.V.A.(Caisse Autonome Ass. Vieillesse Artisanale)1 4	142 (000F
- A.G.R.R.(Ass; Gén. Retraites par répartition) 1		
- CAIRPSA (Caisse Als. Interprof. Retraite et		
Prévoyance des Salariés)	.60 (000F
- I.R.I.A.L. (Institut Retraite Interprof. Alsace et		
Lorraine)	30 (000F

TOTAL 3 588223.-F

soit 48 %

PRETS (sans intérêts)	
- C.R.A.V. Strasbourg	576 489F
- C.R.A.M. Strasbourg ;	504 428F
- O.R.G.A.N.C. (Organisation Auton. Nat. Industrie et Commerce)	400 000F
- C.I.L. (Comité Interprof . du Logement)	300 000F
- U.R.S.S.M.E. (promesse)	169 540F
	1 950 457F soit 26 %
PRETS (avec intérêts)	
- C.D.C	1 921 320F soit 26 %
	21 2 1

TOTAL 7 460 000.-F

Le nouveau bâtiment est très fonctionnel et ressemble plutôt à un hôtel moderne qu'à une maison de retraite: toilettes et W.C. dans chaque chambre, salles de télévision et de réunions, salles de soins, tisanneries, téléphone dans chaque chambre, ascenceur etc...

La capacité d'hébergement est de 30 personnes dans le nouveau bâtiment et de 35 personnes dans l'ancien. Toutes les places sont actuellement occupées et il y a même une liste d'attente.

Sur les 65 pensionnaires, il y a 52 femmes et 13 hommes. L'âge moyen est 80 ans. Les Bitschwillerois sont au nombre de 12.

Le prix de journée est actuellement de 136,20 F pour l'ancien bâtiment 146,20 F pour le nouveau bâtiment.

Ceux qui ont une pension insuffisante pour payer ce prix, peuvent obtenir le complément de l'aide sociale)(Etat, Département, Commune) tout en gardant 10 % de leur pension comme argent de poche. Les descendants solvables peuvent cependant également être mis à contribution.

Le personnel est composé de 26 personnes qui assurent un service continu de sorte que même la nuit, le samedi et le dimanche, les pensionnaires ne sont pas livrés à eux-mêmes.

Nous pouvons être fiers de cette belle institution, issue de la générosité privée et de la solidarité publique, qui adoucira les vieux jours de nos concitoyens qui auront choisi de s'y retirer.

And there is a second of the second

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

Bitschwiller est aussi membre du <u>Syndicat Intercommunal Scolaire de Thann</u> et environs

Il est administré par un comité composé de délégués élus par les communes associées (2 délégués par commune)

- 1 délégué dans la commission des finances du Syndicat (Mr ZERRINGER) - 1 délégué dans la commission des transports scolaires (Mme BUTTUNG)

A noter que les transports sont entièrement gratuits jusqu'à l'âge de 16 ans Pour les élèves de + de 16 ans, les parents participent aux frais de transport à raison de 30 %

La contribution de chaque commune est calculée :

- La meyenne des taux proportionnels des bases d'imposition aux quatres taxes (habitation, foncière sur propriétés bâties, foncière sur propriétés non-bâties taxe professionnelle)
- le nombre d'élèves domiciliés dans la Commune et scolarisés aux 2 collèges
- du nombre d'habitants au dernier resencement de la population

Notre contribution pour 1983 sélève à 112.926 F

- dont 31.427 en investissement

33.555 en fonctionnement

47945 pour l'entretien et utilisation des installations sportives, COSEC, piscine, stades

ETAT DES EFFECTIFES SCOLARISES A LA RENTREE 1983 (1 er et 2 ème cycles)

C O M F	UNES	9 9	2e cycle	1 er COLLEGE FAESCH	cycle EOLLEGE WALCH	TOTAUX
) EFFECTIF ORIGINAIRE RELEVANT DU SYNDICAT CANTON DE THANN		9 0	0		9 9 0 0	
Aspach le haut Bitschwiller les Bourbach le Bas Leimbach Michelbach Rammersmatt Roderen Thann Vieux-thann Willer:Thur CANTON DE ST AMARIN	thann	00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	4 29 19 4 1 18 124 33	17 : 45 : 2 : 299 : 12 : :	33 75 23 4 19 9 51 206 145	37 121 32 68 23 10 71 629 181
Goldbach-Altenbac	oh		- 8	0	7 :	7
the state of the s	DES COMMUNES	8 0 0 0 0	6	1	29 52	35
NE RELEVANT PAS DU Secteur de CERNAT de Maseva de Mulhou	aux use	000000000000000000000000000000000000000	159 114 6	-	5 3 1	164 117 7
" de Ribear " de St Ama			133	2 -8	18 *	153
" de Witte			1 686	381	772	1839

Le dernier recensement de 1982 a dénombré une population totale de 1922 habitants dont 364 enfants en âge scolaire (3 à 18 ans).

Prour l'année scolaire 1983/1984, ces élèves se retrouvent dans <u>les établissements</u> suivants :

Ecole maternelle	58	élèves	Directrice : Mme HYTRY
Ecole élémentaire		élèves	Directeur : M. SCHRUOFFENEGER
Collège Charles Walch (Rue Jean Flory)	75	élèves	Principal : M. BLANCHARD
Collège Rémy Faesch (Place Joffre	17	élèves	Principal : M. DROUOT
Lycée Scheurer-Kestner (Rue Jean Flory)	29	élèves	Proviseur : Mme LHEMAN
Lycée d'Enseignement spécialisé (LEP avenue des Marocains)	é 32	élèves	Directeur : M. WEBER
Autres	15	élèves	
TOTAL	364	élèves	

A Répartition des élèves par âges scolaires

1) Ecole Maternelle

22 petits (3 ans) = 30 élèves chez Mme HYTRY

8 moyens (4 ans) = 28 élèves chez Mme SCHLIENGER

20 grands (5 ans) = 28 élèves chez Mme SCHLIENGER

A noter que ces deux institutrices sont aidées par Mme BURGUNDER (aide maternelle) plus spécialement chargée des problèmes matériels.

2) Ecolë élémentaire

Cours préparatoire	CP 22 élèv	es (6ans) chez M. BALDECK
Cours élémentaire 1ère année	CE1 22 "	(7-8ans) chez Mme BUTTUNG .
Cours élémentaire 2e année	CE2 14 " CE2 16 "	(8-9ans) chez Sr JEANNE Marie (6-9ans) chez Mme GERBER
Cours Moyen 1ère année	CM1 31 "	(9-10ans) chez M. BELLICINI
Cours moyen 2e année	CM2 33 "	(10-11ans) chez M. SCHRUOFFENEGER

B) Les comités des parents dans les écoles maternelles et élémentaires

- Dans chacune des écoles, a été constitué depuis 1977, un comité des parents

- Les membres de ce comité sont des représentants des parents

- Ils sont élus par ces derniers pour la durée de l'année scolaire
- Il est réuni au moins une fois par trimestre par le directeur en conseil d'école (comité des parents + maîtres)

- En cas d'empêchement du titulaire, celui-ci est remplacé par son suppléant Le représentant de la Collectivité locale (en l'occurence M. ZERRINGER adjoint) assiste de droit aux réunions.
- Le comité des parents peut avoir une action utile et profitable aux enfants. Sa compétence est à la fois grande et limitée : il est consulté sur les problèmes concernant la vie scolaire uniquement. Pour toutes les questions de pédagogie (exemples : horaires officiels, programmes, rénovation pédagogique, méthodes) les parents ont droit à être "informés" mais ces questions ne peuvent être " discutées "

Représentants pour les écoles maternelles

Titulaires : Mme Michel Louise Marie

Mme Debrut Emilienne

Suppléants : Mme Gonzales Michèle

Mme Gerber Carmen

47, rue du Rhin Chemin du Kerlenbach

73, rte de la Gde Armée WILLER

6a, route Joffre

Représentants pour les classe élémentaires

Titulaires : Mme Fichter Christiane

Mme Koenig M. Josée

Mme Magnin M. Antoinette

Mr Masson J.Pierre Mr Ratouit Raymond

Suppléants : Mme Gully Antoinette

Mme Latuner Jeannine

Mme Meyer Irène Mme Thuet Marie

Mme Walter Brigitte

49, route Joffre

13, rue de l'Est

30, route Joffre

35, rue des Vosges

19, rue de l'école

27a, rue du Chemin de Fer

27, rue de la Carrière

rue du Chemin de Fer

Ferme Allenborn

18, rue du Chemin de Fer

Trendration du compa ; principalement sem cimints Collins to Service de Company

SAPEURS POMPIERS de BITSCHWILLER 1974 - 1984 1980 : Teutours sous It twoulston du Maire P.WEISS et agres clut de

Type : Telljone song : Thouse to work ! achet d'une nouvelle moto-nombe: mande partie de la compe. Indicate partie de la compensable de tout force moderne. La nomination du un de la compensable de tout force moderne. La nomination du un de la compensable de tout force moderne. La nomination du un de la compensable de tout force moderne.

a la communicação, abregamentos confrancia, at concernada que establicada sobjeta Après 41 ans de service actif et de dévouement inlessable au Corps Après 41 ans de service actif et de dévouement inlassable au Corps de BITSCHWILLER et au service Départemental, le Commandant J. PETER qui a marqué toute une génération de Pompiers d'après guerre, a transmis son commandement de Chef de Corps au tout jeune 5/Lt J.M. RIEDLINGER.

1974 : Au moment de la prise de fonction le Corps comptait 22 membres dont la plupart « près de la retraite. Il était urgent de recruter des jeunes mais également d'équiper le Corps de matériel indispensable afin de lui garder sa fonction essentielle : être au service de la population. Tâche ardue pour un chef qui de plus était le plus jeune du Corps, mais oh combien enthousiasmant car soutenu par un noyau d'anciens bien expérimentés et pleins d'entrain.

1975 : Le soutien de la commune, essentiellement du Maire de l'époque Monsieur A. HENTZ et Maire Adjoint Monsieur X. WINTZER, a permis au Corps de se doter d'un J7 entièrement équipé de matériel d'incendie et de commencer l'installation du local des Pompes (parking, W.C., eau courante et peintures extérieures). Plusieurs journées de travail furent nécessaires pour le dégagement de la cour arrière et la réfection de la toiture ; mais le dynamisme et l'esprit d'équipe Ta reconstitétaient de rigueur et chacun donna le meilleur de lui-même pour aider la commune dans son effort de rénovation et d'aménagement de "leyr maison". SCO COLDEN , Canto of Castell 1974.

1976 : Année de la sècheresse, c'est la forêt qui fut la principale préoccupation des pompiers. Pendant les 6 mois sans pluie plusieurs heures et journées ont été consacrées à combattre les feux de forêt et de broussailles. Le feu de la St-Jean nous mobilisa plusieurs jours. L'acquisition de 4 seaux compes dorsaux s'avéra pleinement justifié vu leur efficecité pour ce type d'intervention.

> 1977 : Les membres décident d'agrandir la salle de réunion. Pas moins de 1000 heures de loisirs furent sacrifiées pour cette construction. Après une année de travail ils pouvaient avec plaisir entrer dans un local spacieux entièrement rénové. Le renouvellement de l'encadrement du Corps commença par la nomination de 2 Sergents G. HUMBRECHT et J.P. MAURER qui ont effectué leur stage de formation à Mulhouse.

1978 : Année de recrutement. C'est le Sergent J.P. MAURER qui s'attaqua à ce problème vital pour notre Corps qui ne comptait plus que 17 membres. Ce ne sont pas moins que 7 jeunes qui viennent grossir nos rangs. Le Caporal Chef de Clique J. THOMAS les prit immédiatement en main pour reconstituer une Clique ; cette dernière s'étoffera d'année en année jusqu'à atteindre une renommée enviée dans la région.

1979 : La Commune sous la houlette de son Maire P.WEISS a permis de compléter l'équipement du Corps : principalement en tenues et petits effets. Il nous a également doté d'un budget indexé que nous gérons nous-même ; cela nous donne une certaine autonomie et assure au Corps un minimum de matériel annuel. Cette même année le G.M.C. a été équipé d'une citerne de 2500 litres ; aide précieuse pour toutes les interventions en forêt.

1980 : Toujours sous l'impulsion du Maire P.WEISS et après plus de 10 ans d'attente, le Conseil a voté l'achat d'une nouvelle moto-pompe, matériel onéreux mais indispensable à tout Corps moderne. La nomination du Dr. J.M.PREVOST au grade de Médecin-Capitaine fut le deuxième évènement de cette année. Il assurera le service médical du Corps ainsi que le premier secours en intervention. Autre changement, mais au sein de l'amicale du Corps, le Sergent-Chef G.HUMBRECHT, devient Président. Il devra prendre en main une société en plein bouleversement et en assurer le fonctionnement. Le but de l'Amicale étant de donner une vie associative aux Membres d'un Corps de Sapeurs-Pompiers.

1981 : Fut marqué par de nombreux feux de cheminées. Il fallut s'équiper de matériel d'extinction approprié (cartouches au soufre, tige de ramonage et hérisson) Le recrutement allant bon train, de nouvelles tenues furent nécessaires car à ce moment le Corps compte 31 membres dont la moitié a moins de 30 ans.

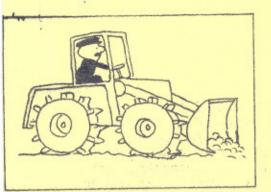
1982 : Acquisition du premier appareil respiratoire indispensable en cas d'intervention dans des locaux enfumés ou avec dégagement de gaz toxiques provenant de la combustion de tous les matériaux modernes. Après un stage de formation à SAINT-AMARIN, le sapeur Michel THROO est promu au grade de sergent.

1983 : Achat du 2e appareil respiratoire : la détention de deux appareils étant obligatoire pour raison de sécurité. L'acquisition au printemps d'un équipement de lutte anti-frelons s'avère bien utile par cet été chaud. Nous avons compté 21 interventions pour destruction de nids de guêpes et de frelons en 3 mois d'été.

La nomination du sapeur J.M. EDEL au grade de sergent complète l'encadrement du Corps.

Cette année est marquée par le décès de notre ancien chef le regretté Commandant Honoraire Joseph PETER. Avec lui s'achève une époque. En 10 ans le Corps a bien changé et avec la sortie de 5 anciens en 1983 il ne reste que 8 membres d'avant 1974 sur un effectif total de 28. Il est maintenant résolument tourné vers l'avenir mais rendons ici hommage aux anciens qui par leur persévérance, leur sens du devoir et du service, l'ont préparé puis se sont retirés discrètement. Ils peuvent être fiers de leur mission car sans eux, rien de ce qui a été réalisé n'aurait pu se faire.

J.M. RIEDLINGER



T.R.A.V.A.U.X. 1983

ESCALIER AU CIMETIERE

Depuis quelques années déjà le Conseil Municipal était conscient que des travaux devaient être entrepris au cimetière pour réparer l'escalier d'accès au carré militaire. Ces travaux se révélaient néanmoins délicats et c'est pourquoi le Conseil a décidé de les confier à une entreprise extérieure plutôt que de les faire exécuter en régie communale.

L'entreprise la moins-disante a été retenue et les travaux ont été exécutés au courant du mois de septembre, pour une somme de 62.400 F. Les ouvriers communaux ont mis en place une rampe pour permettre un accès plus facile aux personnes âgées. Les ouvriers ont également réalisé la réfection du mur de soutènement du chemin d'accès au cimetière protestant.

SUPPRESSION DE LA DECHARGE

En décembre 1982, le Conseil avait pris la décision de fermer la décharge publique. Un projet de remise en état du terrain après fermeture a été élaboré par les services du Génie Rural et grâce à l'intervention de M. Roland ORTLIEB, Conseiller Général, la Commune de Bitschwiller-lès-Thann a été retenue sur le programme 1983 du Conseil Général pour une somme de 60.000 F pour lesquels la Commune bénéficiera d'une subvention de l'ANRED de 15.000 F et d'une subvention du Conseil Général de 27.000 F.- de sorte qu'il ne restera à la charge de la Commune qu'une somme de 18.000 F.- Ces travaux une fois réalisés contribueront certainement à améliorer l'environnement du vallon du Kehrlenbach.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES VIGNES

Après la mise en place par le SIVOM de la conduite d'eau pour un montant de 62000 Francs, de l'assainissement pour une somme de 60.000 F, le Conseil a décidé de procéder à une réfection totale de la voirie. La rue des Vignes étant particulièrement étroite à certains endroits, un élargissement s'est avéré indispensable. Malheureusement cet élargissement ne pouvait passer que par le busage du ruisseau.

Le Conseil a donc décidé les travaux de busage du ruisseau et la réfection totale en enrobés de la rue jusqu'à la hauteur de la dernière maison. Le coût global de ces travaux est de 300.000 F et ils ont été adjugés à l'Entreprise LUTRINGER.

Le busage est pratiquement terminé, la préparation de la route sera terminée avant la fin de l'année. L'enrobé sera probablement posé qu'au printemps à moins que l'hiver soit particulièrement clément et permette la pose de macadam.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE JOFFRE

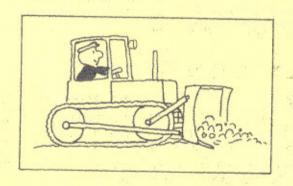
Cette année la Commune a réalisé la 2e tranche des travaux de la rue Joffre entre l'entrée de la maison de retraite et le chemin du Kehrlenbach. D'un coût global de 240.000 F cette tranche a consisté en la mise en place d'un trottoir du côté gauche, la construction d'un muret le long du ruisseau et l'évacuation des eaux pluviales. Les travaux de revêtement en enrobés à la charge du département seront entrepris au printemps 1984. Le pont sera élargi afin de permettre la prolongation des trottoirs. Ces travaux seront également pris en charge par le département.

ECLAIRAGE DU STADE

Afin de permettre un entrainement nocturne plus rationnel le stade de football sera prochainement équipé d'un éclairage. Cet équipement sera réalisé par l'entreprise JEDELE pour une somme de 28.000 F. Deux poteaux béton d'une hauteur de 16m seront implantés et chacun sera équipé de 2 projecteurs avec lampe quartz halogène de 1500 W.

FEUX TRICOLORES - RN 66 -

A la suite des nombreux accidents survenus au carrefour RN66 - rue de l'école, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'une potence surplombant la RN 66 avec des ampoules spéciales plus puissantes donc plus visibles en cas d'éblouissement par le soleil. Cet équipement sera réalisé dans les tous prochains jours par l'Entreprise CLÉMESSY. Le coût de l'opération est d'environ 30.000 F.



INFOS EN VRAC

Ouverture de la Mairie : 8 h 00 à 12 heures 00 - 14 h 00 à 18 h 00 - samedi fermé

Ouverture de la Poste : 9 h 00 à 12 h 00 - 15 h 00 à 18 h 00 - samedi : 9h à 12h

Depuis début novembre, la tournée du facteur à été modifiée.

La levée des boites aux lettres se fait aux horaires suivants :

du	lundi au vendredi :						le samedi :				
	Rue des Imprimeurs	:	17	h	30	ings.	Mairie		9 h		
	Mairie	:	17	h	35	The state of the s	Caisse d'Epargne	:	10	h	00
	Rue du Pont	:	17	h	35		Rue Bellevue	:	10	h	00
	Caisse d'Epargne	:	17	h	40		Rue du Pont	\$	10	h	30
1,4	Rue Bellevue	0	17	h	40		Rue des İmprimeurs	3	11	h	00
	Poste to the	:	17	h	5,5	er in property p	Poste, State of the Poster of	13	17	h	55

L'électrification du Thannerhubel est terminé et donne entière satisfaction.

Le ramassage des ordures encombrantes a lieu tous les premiers samedi du mois, en période d'été à partir de 6 heures du matin. Il est rappelé qu'il ne sera en aucun cas ramassé des débris de démolition, accessoires ou carcasses de voitures, des branchages non mis en fagots.

Chaque propriétaire est tenu de veiller à la propreté du trottoir qui longe sa propriété; surtout en ce qui concerne le déneigement.

Le Club du 3e Age "Marguerite WEISS" a fêté son 10e anniversaire.

Après 4 années passées dans notre Commune, notre agent de police M. BENARD (et Madame) nous quittent, préférant le Sud-Ouest à l'Alsace. Nous leur souhaitons bonne chance.

Il est demandé à tous de laisser au repos, le dimanche, les tondeuses à gazon et les tronçonneuses.

Le débit maximum de la Thur est de 170m3 seconde, la Doller 130 m3. Ce printemps 1983 il est tombé 5 à 6 fois plus d'eau que pendant la même période d'une année normale.

Nous rappelons le prix des concessions au cimetière :

	<u>15 ans</u>	30 ans (maximum)
tombe simple tombe double	440 F 880 F	880 francs 1760 F

Sans concession une tombe peut être reprise après 7 ans.

Des galons pour les sapeurs-pompiers

L'adjudant HUMBRECHT Georges est nommé Adjudant-Chef Le sapeur EDEL Jean-Marie est nommé Sergent Sont nommés lère Classe les sapeurs : RUMMELHARDT Christophe - SCHNEIDER Mathieu et FALLECKER Brice

Prix de l'eau et de l'assainissement

eau :

Prix tarif Sogest TTC	2,4929
Redevance du Fonds National	0,065
Surtaxe Syndicale TTC	1,0342
Prix redevance assainiss.m3	0,30
Prix de vente total du M3	3,8921

assainissement :

Prix tarif Sogest TTC	1,1021
Surtaxe syndicale TTC	1,7304
Prix redevance assainis.	n3 2,8325

Prix total du m3 (eau et assainissement compris) Francs 6,7246

Dette communale

Fin 1982 la dette globale de Bitschwiller était de F. 2.274.658 ce qui représente une dette de F. 1183,48 par habitant. L'annuité annuelle de remboursement est de F. 362.911 soit 188,82 par habitant.

A titre de comparaison, pour des communes de même importance (moins de 2000 habitants) la dette par habitant est de F 2.198,00 pour le Haut-Rhin et de 1.822,89 pour toute l'Alsace.

L'annuité de remboursement par habitant est respectivement de F 307,69 et

254,66.

L'endettement de la commune est donc très raisonnable et largement en-dessous de la moyenne départementale et régionale.

Recensement

Le recensement de 1982 a donné un chiffre de 1922 habitants. Rappelons quelques chiffres du passé récent et plus lointain :

A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	Control of the Contro				
1975		2117 habitant	s 1926	6 :	2016	habitants
1968		2169 "	192	1 :	2068	n
1962		2229 "	1908	8 :	. 2326	
1954		1889	1856	6 :	3379	W. Carlotte
1946		1752	195	1 :	2941	o H
1936		1918	183	1 :	1610	"
1931		2019	180	1 :	774	

Les animaux domestiques

Pour beaucoup de gens la vie est indissociable de la présence de quelques animaux à leur côté. Chacun ses goûts et nul n'y trouve rien à redire sauf à partir du moment où ces animaux sont à l'origine de nuisances pour leurs voisins : bruits, mauvaises odeurs, déprédations, risques de morsures ...) Disons le tout de suite : il n'est possible sauf cas tout à fait exceptionnel d'interdire au propriétaire ou au locataire d'un logement de posséder un ou plusieurs animaux chez lui.

Par contre, il est possible de l'obliger à enfermer soigneusement ses animaux et à veiller à ce que les voisins n'en souffrent pas. Outre le bruit, (ah ! le chien qui aboie toute la nuit), il n'est pas très agréable de voir son jardin potager dévasté par un chien qui n'est pas le vôtre ou de voir son massif de fleurs odorantes servir de fosse d'aisance aux chats du quartier. Le propriétaire d'un ánimal est tenu de le maintenir enfermé à l'intérieur de sa propriété. Cela signifie qu'une clôture suffisament haute et résistante empêchera cet animal de pénétrer chez autrui. Aux termes de l'article 1385 du Code Civil, l'animal domestique engage la responsabilité civile de son maître si un accident venait à se produire. Le fait d'être assuré ne doit pas être une excuse pour autoriser les divagations sans contrôle des animaux. D'autant plus que dans les cas d'accidents corporels, en cas de plainte de la victime, le tribunal peut prononcer des amendes pénales, non couvertes par les assurances, voire des peines de prison avec sursis.

XXX Il est rappelé que l'inscription sur la liste électorale ne peut se XXX XXX faire d'office par les services de la Mairie. Il convient en effet de XXX XXX faire une demande à la Mairie avant le 31. DECEMBRE 1983 à l'aide d'un XXX XXX formulaire qui sera mis à votre disposition. XXX XXX XXX XXX Cette mesure vise les personnes qui se sont installées dans la Commune XXX depuis le 1.1.1983, celles qui précédemment ont omis de se faire inscrire et celles nées entre le 1.3.1965 et le 28.2.1966 XXX XXX XXX XXX XXX L'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE EST OBLIGATOIRE. XXX XXX

LE CONTRAT DE RIVIERE THUR

Le Contrat de Rivière est une convention signée entre le Département et le Ministère de l'Environnement pour réhabiliter une rivière polluée, sur un certain nombre d'années, avec l'accord de tous les riverains.

Tous les utilisateurs au niveau local de la rivière (commune, industriels, autres usagers) s'entendent sur les travaux à faire, dans un temps donné et s'engagent à respecter les décisions, notamment financières que cela implique pour eux. Cela se fait au sein du Comité de Rivière.

LE COMITE DE RIVIERE est mis en place par le Préfet au niveau du département concerné. Il bâtit le projet, obtient les engagements de toutes les parties prenantes et suit la programme des travaux.

Une des originalités du Contrat est de mettre en oeuvre tous les travaux nécessaires pour reconquérir la rivière. Ainsi on engage la lutte non . . seulement contre la pollution des eaux au niveau des communes et des industriels, mais aussi l'aménagement de la rivière.

Le Comité de Rivière Thur a été constitué en avril 1982. Il est présidé par Mr Pierre EGLER, Vice-Président du Conseil Général, Président du District de Saint Amarin et Maire d'Oderen. Avec son dynamisme habituel, Mr Egler a brûlé les étapes; il a élaboré le dossier définitif le 31/8/1982, puis l'a présenté en septembre au Comité National d'Agrément. Tous les accords intermédiaires (in. dustriels, Conseil Général, Agence de B assin etc...) ayant été obtenus auparavant. Cela a constitué un énorme travail et une course contre la montre pour être le premier et avoir la chance d'être agréé.

Mr Egler gagne son pari. et le premier et sans doute le seul contrat de rivière est signé au milieu de 1983 par Mme le Ministre Bouchardeau. C'est un très gros contrat. Il représente avec ses 142 millions de francs lourds plus de la moitié du total des travaux envisagés en France dans ce gerre d'opération.

Cet important programme améliorera la collecte des eaux usées domestiques. Des opérations internes de dépollution sont prévues dans les industries. Des parcours de la rivière seront aménagées (stabilisation du lit, protection des berges, création de frayères, de zones d'épandage des crues).

TRAVAUX, COUTS et SUBVENTIONS Nous vous donnons ci-dessous le résumé des travaux, couts et subventions de l'opération Contrat de Rivière Thur,

LES TRAVAUX: 4 stations d'épuration communales

- District de Saint-Amarin(Mixte avec la Sté Hydra da Moosch)
- SIVM dee Thann (extension)
- SIVM de Cernay

Un programme de collecteurs d'eaux usées domestiques et Un programme de collecteurs d'eaux usées domestiques et d'amélioration des réseaux en place.

> 1 station d'épuration inter-industrielle de la Haute Vallée de la Thur à Saint-Amarin

4 autres stationsd'épuration industrielles

-Pansements Hydra à Moosch (mixte avec le district de St-Amarin)

-Schaeffer Impression à Vieux-Thann

- Teintureries et Blanchiment de Cernay (T.B.C.)

-Hengstenberg S.A.R.L. à Ensisheim

Des parcours de rivière à aménager

LES COUTS

- stations d'épuration communales	61,0 MF (ou 52 MF HT)
	142,2 MF (TTC)
LES FINANCEMENTS	
Travaux des communes	
 subvention du département subvention de l'Agence de bassin subvention du Ministère de l'Environnement 	16,6 MF (25 %)

- récupération de la T.V.A. 9,9 MF

Travaux des industries

_	aides de l'Agence de Bassin	42,3 MF	(81,5 %)
-	subvention du Ministère de l'Environnement	5,0 MF	(9,5 %)
-	industriels	4,/ MF	(9%)
		52,0 MF	(H.T.)
		0490 111	/

66,2 MF (TTC)

Aménagements de la rivière

subventionapport des	du département collectivités	t	 13,5 MF 1,5 MF
	* . * . *	1 1 1 1	15.0 MF (T.T.C.)

En ce qui concerne Bitschwiller, on peut raisonnablement estimer que les der jers travaux d'assainissement seront terminés en 1987. Nos eaux usées seront traitées par la station d'épuration de Vieux-Thann, qui sera agrandie l'année prochaine et qui collectera outre les nôtres, les eaux usées de Willer, Thann et Vieux-Thann. Les gros tuyaux que vous voyez actuellement enfouir dans les tranchées de la déviation de Thann sont destinés au transport de ces eaux usées.

HORIZON 1988. Dans un délai de cinq ans, sauf catastrophe économique, notre belle rivière Thur, polluée depuis plus de cinquante ans retrouvera ses belles truites comme par le passé. Comme dit le Président Egler " l'homme aura redonné à la nature ce qu'il lui avait pris au cours du dernier demi-siècle. Il aura prouvé que là où est la volonté est également le chemin".

" UN NOUVEAU NE A BITSCHWILLER

LE TENNIS CLUB DE BITSCHWILLER

Issu de l'accord de quelques personnes de Bitschwiller, pour la plupart déjà impliquées dans la vie associative à Bitschwiller, et la participation importante des responsables de la commune, ce club souhaite offrir aux Bitschwilleroises et Bitschwillerois l'occasion de pratiquer un sport très en vogue et cela dans des conditions avantageuses.

Des informations plus complètes vous seront données si vous contactez l'une des personnes ci-dessous, habitant Bitschwiller :

M. Charles GROSS	2,	rue	du Burn	Tél	37	89	51
M. Marcel ZIMMERMANN	9,	rue	des Vignes	Tél	37	18	24
Mme Lucienne REMY	10,	rue	de la Chapelle	Tél	37	28	89
M. Alain HANS	13B,	rue	du Rhin	Tél	37	35	02
Mme Béatrice KUTTLER	7,	rue	du Chemin de Fer	Tél	37	22	88
M. Christian REMY	10,	rue	de la Chapelle	Tél	37	28	89
M. Denis KUTTLER	7,	rue	du Chemin de Fer	Tél	37	22	88
Mme Jeanine BURRER	31A,	rue	du Rhin	Tél	37	86	97
Mme Zefferina GROSS	2,	rue	du Burn	Tél	37	89	51

Dès à présent, nous souhaitons que les personnes intéressées par la pratique de ce sport s'inscrivent au club.

Pour pouvoir assumer dans de bonnes conditions l'utilisation du court, nous limiterons le nombre d'inscriptions à 100. Il s'agit donc d'être dans les 100 premiers."

NOM	PRENOM			
Date de naissance				
ADRESSE				
Désire jouer au tennis en 1984 à BITSCHWILLER				
	DATE			
	SIGNATURE			
(POUR LES JEINES DE MOTHS DE 18 ANS, STO	NATURE OBLICATOIRE DES PARENTS.			



La Thur en crue - Printemps 1983 -



La Thur en crue - Printemps 1983 -